



Le Rochvillois



Décembre 2019

JOYEUX NOËL

Et Bonne Année!



Avis publics / Messages	Page	2
Résumés des séances du conseil	Page	4
Médiathèque Élise-Courville	Page	15
FADOQ	Page	16
Loisirs	Page	17
Maison des jeunes	Page	21
Faucon vous en parle !	Page	22
Célébrations messes - Guignolée - Invitation St-Bernard	Page	23
AFEAS	Page	24
Foulée des seize	Page	25
Messages	Page	26
Cooptel	Page	28
Nos annonceurs	Page	29

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT ET TOUCHANT PLUS PARTICULIÈREMENT LES LOTS DESSERVIS PAR L'AQUEDUC ET L'ÉGOUT.

Avis est donné que le conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du premier projet de règlement suivant :

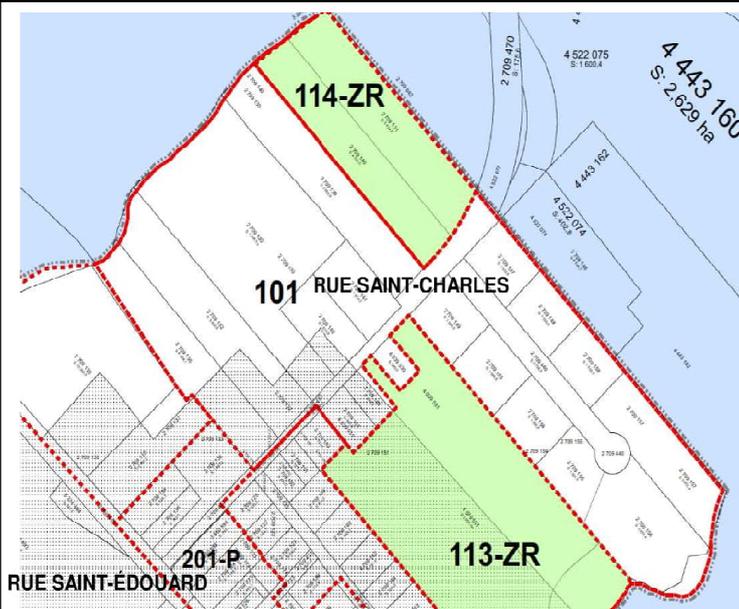
- règlement numéro 435-7-2019 modifiant le règlement de lotissement numéro 435-2006, afin de modifier les dimensions minimales des lots ou des terrains desservis par les services d'aqueduc et d'égout pour l'usage unifamiliale isolée et l'annulation des dispositions spécifiques à la zone 101

L'objet de ce règlement est de modifier le tableau 5-1 de l'article 5.3 concernant les dimensions minimales des lots ou des terrains desservis par les services d'aqueduc et d'égout pour l'usage unifamiliale isolée, afin d'y permettre des dimensions de terrains plus petites. Ce règlement annulera également les dispositions spécifiques aux terrains desservis en zone 101.

Celui-ci a été adopté lors d'une séance du conseil municipal tenue le 4 novembre 2019. Il contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

La consultation publique sur ce projet de règlement se tiendra **lundi, le 13 janvier 2020 à 19 h 50** à la salle municipale, située au 930, rue du Centre à Saint-Jude. Au cours de la séance publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 940, rue du Centre à Saint-Jude durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.



DONNÉ à Saint-Jude, ce 26^e jour du mois de novembre 2019.

Nancy Carvalho,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2020 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, que lors d'une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité, séance convoquée exclusivement pour l'étude du budget et du programme triennal d'immobilisations et qui sera tenue le **LUNDI 9 DÉCEMBRE 2019** à 20h00 heures, au lieu ordinaire des séances.

Les membres de ce conseil :

- Prendront en considération le cahier des prévisions budgétaires préparé pour la prochaine année financière ;
- Adopteront le budget pour l'année 2020 ;
- Adopteront le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020-2021-2022 ;
- Adopteront le règlement établissant les taux de taxes et de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2020.

Donné à Saint-Jude, ce 26 novembre 2019

Nancy Carvalho
Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019, le Conseil a adopté le *projet* de règlement numéro 523-2020 relatif à la rémunération des élus-es pour l'exercice financier 2020.

Ce projet de règlement vise à établir la rémunération des élus. Les honoraires actuels du maire sont de 10 063 \$ et on y prévoit une majoration à 10 314 \$ tandis que ceux des conseillers passeront de 3 355\$ à 3 438\$.

Quant à l'allocation de dépenses, le maire reçoit actuellement une allocation de 5 031\$ et on y prévoit une majoration à 5 157\$. Les conseillers reçoivent une allocation de dépenses de 1 677\$ qui passera à 1 719\$.

Le projet de règlement comprend une clause de rémunération additionnelle pour le maire suppléant lors du remplacement du maire pour une durée supérieure à cinq (5) jours.

Ce règlement sera adopté lors de la session ordinaire du conseil qui sera tenue le 13 janvier 2020 à 20h00 heures au Centre communautaire situé au 930, rue du Centre à Saint-Jude.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, 940, rue du Centre à Saint-Jude aux heures d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Jude, ce 3 décembre 2019.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Nancy Carvalho

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2020.

Nature et effets:

La demande consiste à permettre de réduire la profondeur de deux lots à 60 mètres. Ces lots sont situés à moins de 100 mètres d'un cours d'eau et le règlement de lotissement # 435-2006 exige une profondeur minimale de 75 mètres. Cette opération cadastrale a pour but de délimiter l'aire de droits acquis (5 000 m²) en vertu des articles 101 et 103 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Conséquemment, il s'agit d'une dérogation afin de réduire la profondeur des lots de 15 mètres et ainsi éloigner le lot à bâtir du cours d'eau.

Identification du site concerné:

20, chemin de la Grande Ligne
Saint-Jude
Lot numéro 2 708 774

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil en se présentant le 13 janvier 2020 à 20h00 au centre communautaire sis au 930, rue du Centre à Saint-Jude.

DONNÉ À SAINT-JUDE, CE 2 DÉCEMBRE 2019.

La directrice générale
Nancy Carvalho

SÉCURITÉ CIVILE

La municipalité de Saint-Jude vous informe qu'une nouvelle section sur son site web, dédiée à la sécurité civile, est maintenant disponible.

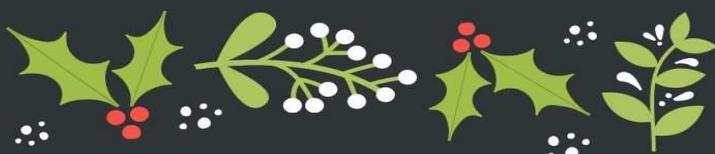


Vous y trouverez plusieurs renseignements qui vous permettront d'être prêt à affronter un éventuel sinistre. Le lien est [http://www.saint-jude.qc.ca/services municipaux/sécurité civile](http://www.saint-jude.qc.ca/services_municipaux/securite_civile).

VOTRE SÉCURITÉ: VOTRE RESPONSABILITÉ

Le 1er novembre dernier, suite aux grands vents, nous tenons à remercier le Service incendie ainsi que l'équipe de voirie pour leur action efficace et rapide. Nous avons pu constater l'engagement et l'implication de nos pompiers et de notre équipe de voirie dans les missions opérationnelles

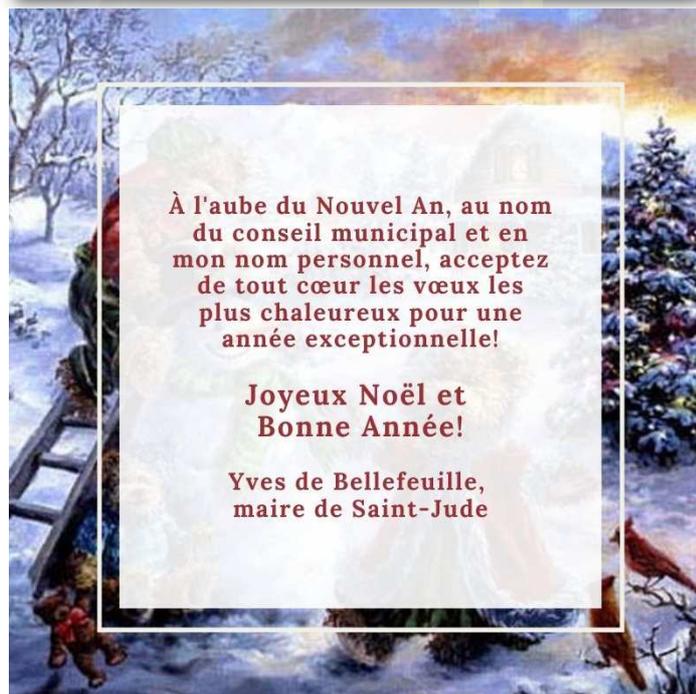
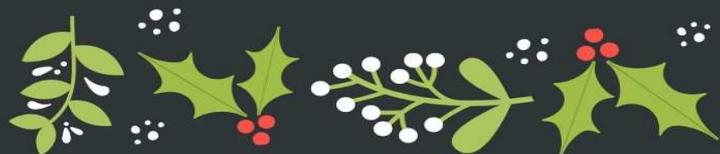
MERCI !



**Le bureau municipal
sera fermé à partir du
20 décembre 16h. Nous
serons de retour le
6 janvier 2020 dès 9h.**

POUR UNE URGENCE SEULEMENT
COMMUNIQUEZ AVEC NANCY CARVALHO
AU 450-792-3855 OPTION 8.

Joyeux Noël et Bonne Année 2020!



À l'aube du Nouvel An, au nom
du conseil municipal et en
mon nom personnel, acceptez
de tout cœur les vœux les
plus chaleureux pour une
année exceptionnelle!

**Joyeux Noël et
Bonne Année!**

**Yves de Bellefeuille,
maire de Saint-Jude**

PROCÈS-VERBAL



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 7 octobre à 20h00, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude.

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois de septembre 2019 avec les faits saillants suivants:

SOMMAIRE SEPTEMBRE	
salaires nets	16 179.85 \$
comptes du mois déjà payés	54 402.93 \$
comptes du mois à payer	163 828.33 \$
SOUS-TOTAL	234 411.11 \$

Appels des pompiers :

06-09-2019	400, Gagné	Alarme	Saint-Bernard
18-09-2019	1281, Saint-Édouard	Alarme	Saint-Jude
27-09-2019	400, Gagné	Alarme	Saint-Bernard
30-09-2019	846, Salvail sud	Entraide automatique	La Présentation

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:
DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;
D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE 2020

La directrice générale informe le conseil municipal du dépôt du rôle d'évaluation devant servir pour le deuxième exercice du rôle triennal 2019-2020-2021. Celui-ci a été déposé au bureau municipal le 14 septembre 2018 et un avis public a été affiché aux deux (2) endroits habituels et publié dans le journal Le Clairon, édition du 17 septembre 2019.

Le rôle d'évaluation entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2020 tel que préparé par Marc Lépine, évaluateur agréé mandaté par la MRC des Maskoutains, est réparti de la façon suivante:

Immeubles imposables	255 689 300 \$
Immeubles non imposables	5 985 000 \$
Valeur totale	261 674 300 \$

DÉNEIGEMENT – ENTENTE AVEC LA PRÉSENTATION

CONSIDÉRANT l'article 3 de l'entente signée avec la municipalité de La Présentation en date du 7 décembre 2006 concernant l'entretien des chemins l'hiver ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude possède déjà tous les équipements nécessaires à l'enlèvement de la neige;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

DE PROPOSER à la municipalité de La Présentation que la municipalité de Saint-Jude assure le déneigement de la portion commune du chemin de la Grande-Ligne soit une distance de 2.9 kilomètres située entre le rang Salvail Sud de Saint-Jude et le rang Ste-Rose de Saint-Jude ;

DE FACTURER, dans le cas d'une acceptation pour la saison 2019-2020, la moitié de ces travaux de déneigement à la municipalité de La Présentation sur une base de 1 700\$ / kilomètre, le coût de l'abrasif étant facturé selon les modalités de l'article 3 de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DÉNEIGEMENT – ENTENTE AVEC SAINT-HUGUES

CONSIDÉRANT l'article 3 de l'entente révisée signée avec la municipalité de Saint-Hugues en date du 15 mars 2010 concernant l'entretien des chemins l'hiver ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude possède déjà tous les équipements nécessaires à l'enlèvement de la neige ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

DE PROPOSER à la municipalité de Saint-Hugues que la municipalité de Saint-Jude assure le déneigement de la portion commune du rang Barreau soit une distance de 0.461 kilomètre;

DE FACTURER, dans le cas d'une acceptation pour la saison 2019-2020, la moitié de ces travaux de déneigement à la municipalité de Saint-Hugues sur une

base de 1 700\$ / kilomètre, le coût de l'abrasif étant facturé selon les modalités de l'article 3 de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DÉNEIGEMENT – ENTENTE AVEC SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT l'article 3 de l'entente révisée signée avec la municipalité de Saint-Louis en date du 10 juin 2014 concernant l'entretien des chemins l'hiver ;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude possède déjà tous les équipements nécessaires à l'enlèvement de la neige;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

DE PROPOSER à la municipalité de Saint-Louis que la municipalité de Saint-Jude assure le déneigement de la portion commune du rang Barreau soit une distance de 1.963 kilomètre;

DE FACTURER, dans le cas d'une acceptation pour la saison 2019-2020, la moitié de ces travaux de déneigement à la municipalité de Saint-Louis sur une base de 1 700\$ / kilomètre, le coût de l'abrasif étant facturé selon les modalités de l'article 3 de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DÉNEIGEMENT – ENTENTE AVEC SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

CONSIDÉRANT l'entente faisant l'objet du règlement numéro 244-91 concernant le partage des responsabilités de la route du Petit-5^e Rang et particulièrement du déneigement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

DE FACTURER la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville pour le déneigement de 0.5 kilomètre de la route du Petit-5^e-Rang pour la saison 2019-2020, sur la base de 1 800\$ / kilomètre. Ceci représente une somme de 900\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DÉNEIGEMENT – ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE

POINT REPORTÉ

PROGRAMME «TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC» (TECQ) – REDDITION DE COMPTES – MANDAT À UN AUDITEUR INDÉPENDANT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit produire, dans le cadre du programme «Taxe sur l'essence et contribution du Québec» (TECQ), une reddition de comptes par un auditeur indépendant;

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 13 septembre 2019 de la firme comptable Laplante, Brodeur, Lussier Inc.;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER monsieur André Brodeur, comptable de la firme Laplante, Brodeur, Lussier Inc pour effectuer la reddition de comptes dans le cadre du programme TECQ 2014-2019 pour la somme de 850\$, taxes en sus.

Cette dépense sera affectée au poste 02 13000 413 «vérification».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CLUB DE MOTONEIGE ASAN INC. – DEMANDE DE TRAVERSES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT la demande du «Club de motoneige Asan inc.» en date du 28 septembre 2019 pour l'installation de quatre (4) traverses ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER, pour la saison 2019-2020, le passage sur les traverses suivantes :

- Rang Ste-Rose entre le 1211 et le 1243
- 6e rang, entre le 1203 et le 1253
- Rang Fleury entre le 1918 et 1960
- Rang Salvail Sud entre le 1247 et le 1226

D'INSTALLER, si nécessaire, les panneaux de signalisation aux frais de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

COOPTEL – DEMANDE D'AUTORISATION POUR ENFOUISSEMENT DE CÂBLES

CONSIDÉRANT les demandes de la compagnie Coptel, représentée par Techni Projet, à l'effet de pouvoir :

- enfouir les infrastructures de fibre optique dans le 6^e rang, le rang Fleury, le rang des Quarante-Huit, ainsi que le rang Salvail Nord ;
- installer la fibre optique sur les poteaux dans la rue Roy et la route de Michaudville;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel pour les citoyens et citoyennes d'avoir accès à un service internet pouvant répondre aux divers besoins ;

CONSIDÉRANT QUE l'enfouissement de fibre optique dans les infrastructures municipales nécessite de prendre en considération les travaux qui auront lieu à court terme ;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre s'est tenue le 14 septembre 2019 en présence de la directrice générale, du maire, de l'inspecteur municipal et d'un représentant de Coptel, afin de statuer sur les travaux qui ont été réalisés dans le 6^e rang au printemps et dont la Municipalité s'en déclare insatisfaite ;

CONSIDÉRANT la présentation de plans pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE le rang des Quarante-Huit et la route de Michaudville sont de compétence provinciale ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER les plans préliminaires pour le prolongement des travaux du 6e rang sous réserve que les travaux effectués ce printemps soient repris et

PROCÈS-VERBAL

sous condition que des plans avec mesures et cotes soient déposés à la Municipalité pour approbation finale;
D'APPROUVER les plans préliminaires pour les travaux d'enfouissement dans le rang Fleury pour les endroits où la Municipalité est propriétaire du domaine public, sous condition que des plans avec mesures et cotes soient déposés à la Municipalité pour approbation finale;
D'APPROUVER les plans pour les travaux du rang Salvail Nord en exigeant le respect de la profondeur minimale d'enfouissement telle que présentée aux plans ;
D'APPROUVER les plans pour les travaux de la rue Roy ;
D'APPROUVER les plans pour les travaux du rang des Quarante-Huit et de la route de Michaudville;
QUE Cooptel et ses représentants demeurent responsables de leurs travaux et de tout événement pouvant survenir pendant les travaux.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

TRAITEMENT DES EAUX USÉES – ACHAT ET INSTALLATION D'UN DÉBITMÈTRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se doter d'un système de calcul de volume plus précis pour le traitement des eaux usées ;
CONSIDÉRANT QUE des offres de service ont été demandées à diverses compagnies, mais qu'une seule a manifesté son intérêt ;
CONSIDÉRANT la proposition faite par Mme Julie Turcotte de la firme Avensys Solutions ;
EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'achat et l'installation d'un moniteur de station de pompage au montant de 7 670.00\$ taxes en sus, incluant les éléments suivants :

Au poste principal :

- débitmètre;
- enregistreur de débordement;
- sonde de pression avec câble;
- modem pour télémetrie et service de données cellulaires au poste principal;
- accès au serveur Maid Maps pour un an;

Au poste-école :

- modem avec antenne et service de données cellulaires ;
- accès au serveur Maid Maps pour un an ;

Cette dépense sera affectée au poste 02 41400 526 «Entretien et réparation machinerie -TEU» en s'appropriant les fonds nécessaires au surplus accumulé affecté au traitement des eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOT NUMÉRO 2 708 955 – M. ALAIN NADEAU - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DÉCISION

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure signée par monsieur Alain Nadeau en date du 16 août 2019 à l'effet de permettre une dérogation sur le lot 2 708 955 situé au 1420 route de Michaudville, pour régulariser la situation existante du bâtiment principal et autoriser un agrandissement à 8.75 mètres en marge avant ;

Conséquemment, il s'agirait d'une dérogation afin de réduire le pourcentage de la marge arrière à 10% (3.90 m) par rapport à la ligne arrière de propriété ainsi que de permettre que l'agrandissement prévu soit à 8.75 mètres par rapport à la ligne avant de propriété;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 27 septembre 2019 pour procéder à l'étude de la demande ;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant au conseil de REFUSER la demande d'agrandissement du bâtiment principal et d'ACCEPTER de régulariser la marge arrière, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER la demande de régulariser la marge arrière pour les raisons suivantes :

- la demande vise à régulariser une situation existante sans porter atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

DE REFUSER la demande d'agrandissement du bâtiment principal pour les raisons suivantes :

- le projet d'agrandissement peut respecter le règlement de zonage en vigueur;
- la conception de l'agrandissement pourrait être modifiée ou déplacée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOT NUMÉRO 2 709 370 – MME DANIELLE DESROSNIERS - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DÉCISION

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure signée par madame Danielle Desrosiers en date du 18 juillet 2019 à l'effet de permettre une dérogation sur le lot 2 709 370 situé au 310 route de Michaudville, à l'effet de permettre de régulariser la situation existante du bâtiment principal, soit :

- une marge latérale droite du bâtiment, construit en 1986, est de 2.21 mètres;
- la grille des spécifications de la zone 508 du règlement de zonage 434-2006 stipule une marge latérale minimale de 3 mètres.

Conséquemment, il s'agirait d'une dérogation de 0.79 mètre par rapport à la ligne latérale de propriété.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 27 septembre 2019 pour procéder à l'étude de la demande ;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant au conseil l'acceptation de la demande, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER la demande de dérogation portant sur le bâtiment principal situé sur le lot 2 709 370, au 310 route de Michaudville, à l'effet de permettre de régulariser la distance de la marge latérale droite du bâtiment principal pour les raisons suivantes :

- la demande est faite dans le but de régulariser une situation qui ne cause aucun préjudice aux propriétaires des immeubles voisins.
- Il s'agit d'une dérogation de 0.79 mètre de la ligne latérale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL

SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE – AJOUT D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE

CONSIDÉRANT QUE M. Eddy Perez doit effectuer à l'occasion des remplacements pour M. Mathieu Senécal ;
CONSIDÉRANT QUE M. Eddy Perez travaille en collaboration avec M. Senécal sur divers dossiers ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER monsieur Eddy Perez, de la firme Gestim inc., à titre d'inspecteur en bâtiment adjoint et ce, rétroactivement au 15 juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Saint-Louis en date du 26 septembre 2019 à l'effet de solliciter l'appui de la municipalité de Saint-Jude pour le projet d'installation d'éclairage sur une portion de la piste cyclable ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet sera bénéfique pour l'ensemble des familles et cyclistes qui utilisent cette piste ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU:

D'APPUYER la municipalité de Saint-Louis pour la réalisation de leur projet d'installation d'éclairage sur une portion de la piste cyclable afin d'offrir aux citoyens de la municipalité de Saint-Louis et des municipalités voisines un lieu adapté et sécuritaire aux diverses activités sportives de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

MAISON DE LA FAMILLE DES MASKOUTAINS – DEMANDE D'APPUI

Madame Annick Corbeil déclare son intérêt dans cette affaire et s'abstient ainsi de se prononcer sur la question, et quitte la séance à 20h31.

CONSIDÉRANT la demande de la Maison de la famille des Maskoutains, représentée par Mme Annick Corbeil, en date du 27 septembre 2019 à l'effet de solliciter l'appui de la municipalité de Saint-Jude pour le dépôt du projet «Bouger avec mon enfant » dans le cadre du *Programme pour le soutien financier pour favoriser la participation des parents* du Ministère de la Famille ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet sera bénéfique pour l'ensemble des familles et aura une portée régionale ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

D'APPUYER la Maison de la Famille des Maskoutains pour la réalisation de leur projet « Bouger avec mon enfant » afin d'offrir aux familles de la municipalité de Saint-Jude et des municipalités voisines un lieu adapté et sécuritaire favorisant le développement global de l'enfant.

Madame Annick Corbeil réintègre la séance à 20h33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 17 octobre à 20h00, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude.

SUSPENSION ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 03-0021

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU:

DE SUSPENDRE AVEC TRAITEMENT l'employé numéro 03-0021 pour une durée indéterminée;

DE SIGNIFIER PAR HUISSIER à l'employé numéro 03-0021 la suspension administrative dont il fait l'objet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – NOMINATION D'UN DIRECTEUR PAR INTÉRIM

M. Francis Grégoire déclare qu'il a un intérêt dans ce sujet et qu'il s'abstient ainsi de participer aux délibérations et à la décision portant sur ce point. M. Grégoire quitte la séance à 20h06.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-10-272 ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER M. Francis Grégoire directeur par intérim du Service de sécurité incendie de Saint-Jude ;

Cette nomination est effective à compter du 17 octobre 2019.

M. Francis Grégoire réintègre la séance à 20h09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS

PROCÈS-VERBAL



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 4 novembre à 20h00, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude.

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois d'octobre 2019 avec les faits saillants suivants:

SOMMAIRE OCTOBRE	
salaires nets	19 303.83 \$
comptes du mois déjà payés	28 128.75 \$
comptes du mois à payer	108 693.64 \$
SOUS-TOTAL	156 126.22 \$

Appels des pompiers :

08-10-2019	1281, St-Édouard	Feu de cuisson	Saint-Jude
14-10-2019	8, Chemin de l'érablière	accident désincarcération	Saint-Louis
25-10-2019	609, 4e rang	Feu d'installation électrique	Saint-Bernard

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:
DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;
D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

NOMINATION DES CONSEILLERS-ÈRES POSTE DE MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC LES MASKOUTAINS

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU :
DE NOMMER Mme la conseillère Annick Corbeil, à titre de maire suppléant et substitut à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU :
DE NOMMER M. le conseiller Sylvain Lafrenaye à titre de délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU :
DE NOMMER M. le conseiller Francis Grégoire à titre de délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) SUBSTITUT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU :
DE NOMMER M. le conseiller Maxim Bousquet à titre de délégué substitut à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA FADOQ, RESPONSABLE DU SUIVI MADA, RESPONSABLE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE, DE L'AFÉAS ET DE LA BIBLIOTHÈQUE

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU :
DE NOMMER Mme la conseillère Annick Corbeil à titre de délégué à la FADOQ, responsable du suivi MADA, responsable de la culture et du patrimoine, de l'Atéas et de la bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA MAISON DES JEUNES, À LA JEUNESSE, À L'ÉCOLE ET AUX QUESTIONS FAMILIALES

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme la conseillère Anolise Brault à titre de délégué auprès de la Maison des Jeunes, de la jeunesse, à l'école et des questions familiales.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) AUX LOISIRS ET AUX SPORTS

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Maxim Bousquet, à titre de délégué, Mme la conseillère Anolise Brault, déléguée substitut, auprès des Loisirs de St-Jude et responsable des loisirs et des sports.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE RESPONSABLES DU COMITÉ DE VOIRIE

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Sylvain Lafrenaye et M. le conseiller Marco Beaudry à titre de délégués au comité de voirie.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Marco Beaudry à titre de délégué au comité consultatif d'urbanisme.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉS À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Maxim Bousquet et M. le conseiller Marco Beaudry à titre de délégués auprès de la Sûreté du Québec.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE RESPONSABLES DU COMITÉ DE PROTECTION CIVILE

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Francis Grégoire et M. le conseiller Maxim Bousquet à titre de délégués au comité de protection civile.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE RESPONSABLES DU COMITÉ D'ACTION LOCAL

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme la conseillère Annick Corbeil et Mme la conseillère Anolise Brault à titre de responsables du comité d'action local.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉS AUX COURS D'EAU, AU BASSIN VERSANT ET À LA PROTECTION DES BANDES RIVERAINES

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme la conseillère Anolise Brault et M. le conseiller Marco Beaudry à titre de délégués aux cours d'eau, au bassin versant et à la protection des bandes riveraines.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ INTERMUNICIPAL CONCERNANT L'ENTENTE INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Maxim Bousquet et M. le conseiller Marco Beaudry pour siéger sur le comité intermunicipal concernant l'entente incendie avec la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SOUPER DE NOËL DES EMPLOYÉS – AUTORISATION DE DEPENSER

CONSIDÉRANT la demande de la directrice générale à l'effet que les membres du conseil autorisent un budget pour le souper de Noël des employés administratifs et de voirie;
EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,

PROCÈS-VERBAL

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER un budget de 350.00\$ pour le souper de Noël des employés administratifs et de voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE – FORMATION COMMUNE – SIMULATEUR D'EMBRASEMENT

CONSIDÉRANT la formation commune initiée par l'Association des pompiers de Saint-Jude ;

CONSIDÉRANT QUE les frais de formation seront payés par la Municipalité et présentés au volet 3 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers;

CONSIDÉRANT QUE l'Association s'est engagée à payer les autres factures ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

DE REFACTURER à l'Association des pompiers de Saint-Jude les factures suivantes :

FOURNISSEUR	FACTURE	MONTANT (tx en sus.)
Les Ent. Maurice Brazeau inc.	2055	9.98\$
	2129	124.70\$
Pavillon de l'érable St-Jude inc.	1786	128.00\$
Sécurité Maska 1982 inc.	87236	378.00\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SECURITE CIVILE - CONSTITUTION D'UN COMITE MUNICIPAL

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Jude reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Jude désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration;

ATTENDU QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU :

QUE soit créé un comité municipal de sécurité civile;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres du comité municipal de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Jude;

- Maire
- Coordinatrice municipale de la sécurité civile;
- Conseillers municipaux délégués à la sécurité civile;
- Représentant de l'administration;
- Représentant du service incendie;
- Représentant des travaux publics;

QUE ce comité municipal de sécurité civile soit mandaté afin :

- d'entreprendre une démarche de planification de la sécurité civile et de mener celle-ci de façon continue;
- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer un programme de formation consacré à la sécurité civile et d'assurer son suivi;
- d'élaborer un programme d'exercices et d'assurer sa mise en œuvre;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SECURITE CIVILE - ENTENTE DE PRET MUTUEL DE LOCAUX D'URGENCE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'à compter du 9 novembre 2019, les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux définis dans le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* devront être en vigueur sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité a complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et que des mesures exposées dans le rapport doivent être réalisées en priorité pour permettre d'atteindre les objectifs du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* ainsi que les dispositions de l'article 194 de la Loi sur la sécurité civile;

CONSIDÉRANT QU'une des mesures consiste à conclure une entente avec le propriétaire des bâtiments désignés pouvant servir de centres de services substitués aux personnes sinistrées ou d'hébergement temporaire afin de déterminer les modalités s'appliquant lors d'un sinistre relativement à leur utilisation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude et la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSH) souhaitent convenir entre elles d'une entente

PROCÈS-VERBAL

permettant à la Municipalité de faire appel, au besoin, à la CSSH pour l'utilisation de l'immeuble Saint-Jude de l'école Aux-Quatre-Vents ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente présenté aux membres du conseil

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU :

DE RATIFIER les termes de l'entente d'entraide de prêt mutuel de locaux d'urgence (sécurité civile) entre la municipalité de Saint-Jude et la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, jointe en annexe A.

D'AUTORISER le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Carvalho ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, madame Dominique Plouffe, à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SÉCURITÉ INCENDIE – ENTENTE PROGRAMME DE PRÉVENTION – MRC DES MASKOUTAINS

CONSIDÉRANT la Loi sur la Sécurité incendie (L.R.Q. chapitre S-3.4) ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux dispositions de cette loi, particulièrement celles énoncées aux articles 8 et suivants, la MRC des Maskoutains, en liaison avec ses Municipalités membres, a établi un schéma de couverture de risques fixant, pour tout son territoire, les objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre, le tout en conformité avec les orientations déterminées par le ministre de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE ce schéma a été attesté conforme en date du 8 novembre 2011 et est entré en vigueur le 15 février 2012;

CONSIDÉRANT les plans de mise en œuvre adoptés par chacune des 17 Municipalités membres de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués par le comité Sécurité incendie et civile de la MRC ont mené à un ensemble de recommandations formulées en fonction des huit objectifs de conformité établis par le ministre de la Sécurité publique, dans le cadre de ses orientations, et que ces recommandations ont été approuvées par le conseil de la MRC, en vertu de la résolution no10-12-365, adoptée le 8 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont mis fin à cette entente par la signature d'une convention de terminaison de l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie en date du 9 septembre 2015;

CONSIDÉRANT la demande de modification du schéma de couverture de risques autorisée par la Direction de la sécurité incendie le 19 novembre 2015 permettant la mise sur pied d'un service de prévention par la MRC des Maskoutains pour les municipalités qui le désirent pour autant que le nombre soit suffisant pour justifier la mise sur pied d'un tel service;

CONSIDÉRANT que certaines municipalités, dont la municipalité de Saint-Jude, désirent mettre sur pied un service régional de prévention des incendies, créé et déployé par la MRC des Maskoutains, pour assurer la prévention en matière de sécurité incendie sur leur territoire;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

DE RATIFIER les termes de l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie entre la municipalité de Saint-Jude et la MRC des Maskoutains, jointe en annexe B.

D'AUTORISER le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Carvalho ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, madame Dominique Plouffe, à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SECURITE CIVILE – PLAN MUNICIPAL DE SECURITE CIVILE - ADOPTION

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Jude reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Mme Nancy Carvalho, directrice générale et coordonnatrice municipale de la sécurité civile soit adopté;

QUE Mme Nancy Carvalho soit nommé(e) responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DENEIGEMENT DU CHEMIN DE L'UQROP - MANDAT

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'entente signée avec l'UQROP que la municipalité est responsable du déneigement de l'aire du stationnement et du chemin d'accès menant au site de «Chouette à voir!»;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de trois ans avec Les Entreprises M.B.L. enr est venu à échéance à la saison 2018-2019 ;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par M. Marc-André Lemay de *Lemay, déneigement résidentiel et commercial* ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER *Lemay, déneigement résidentiel et commercial* pour effectuer le déneigement du chemin de l'UQROP pour la somme de 5 700\$, taxes en sus., pour 3 années. Ce montant représente une dépense de 1 900.\$ par année (2019-2020, 2020-2021, 2021-2022). Ce montant n'inclut pas le déneigement du 2^e stationnement situé au bas de la côte, ni l'épandage d'abrasif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL

DENEIGEMENT – ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE ET D'ABRASIF

CONSIDÉRANT les prix demandés pour fournir le sel de déglacage ainsi que l'abrasif;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite utiliser un fondant biologique pour l'humidification des sels et abrasifs en pile ;
CONSIDÉRANT les recommandations du responsable de la voirie;
EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER les achats suivants :

- approximativement 80 tonnes de sel de déglacage non-traité auprès de la compagnie Sel Frigon inc. pour un montant de 103.40\$ / tonne, taxes en sus;
- 100 tonnes d'abrasif auprès de la compagnie Agrégats Rive-Sud inc. au montant de 10.75\$ / tonne, taxes en sus.;
- 1000 litres de Fusion (fondant biologique) auprès de la compagnie Éco-Forma inc. au montant de 1.68\$ / litre, taxes en sus.

D'ACCEPTER la proposition de la compagnie Sel Frigon inc. à l'effet de maintenir ce prix pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021.

Cette dépense sera affectée et budgétée pour l'année 2020 au poste 02 33000 629 «sel de déglacage».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

COOPEL – DEMANDE D'AUTORISATION POUR ENFOUISSEMENT DE CABLES – RANG SALVAIL SUD

CONSIDÉRANT les demandes de la compagnie Cooptel, représentée par Techni Projet, à l'effet de pouvoir enfouir les infrastructures de fibre optique dans rang Salvail Sud ;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel pour les citoyens et citoyennes d'avoir accès à un service internet pouvant répondre aux divers besoins ;

CONSIDÉRANT la présentation de plans pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les plans pour les travaux du rang Salvail Sud en exigeant le respect de la profondeur minimale d'enfouissement telle que présentée aux plans ;

QUE Cooptel et ses représentants, demeurent responsables de leurs travaux et de tout évènement pouvant survenir pendant les travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CLUB DE MOTONEIGE ASAN – DEMANDE D'APPROBATION D'UNE TRAVERSE – ROUTE DE MICHAUVILLE

CONSIDÉRANT le courriel de Mme Nathaly Simard du «Club de motoneige Asan inc.» en date du 25 octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les responsables au Ministère des Transports demandent à la municipalité d'adopter une résolution à l'effet que cette dernière accepte et approuve l'ensemble des traverses sur son territoire, qu'elles soient municipales ou provinciales ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU :

D'INFORMER le Ministère des Transports que la Municipalité a pris connaissance de l'ensemble des demandes de traverses du «Club de motoneige Asan inc.», incluant celle située près du 2073 route de Michaudville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – ACHAT CONJOINT DE BACS – 2020

ATTENDU QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

ATTENDU QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

ATTENDU QUE Régie a fixé au 13 décembre 2019 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

ATTENDU les articles 621 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) et 468.52 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU:

D'ACHETER le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

Bacs verts (Matières recyclables)	Bacs aérés bruns (Matières organiques)	Bacs gris (résidus domestiques)
360 litres	240 litres	360 litres
30	30	0

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;

- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : 858 rue Martin, Saint-Jude.
- D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION – PREMIER PROJET DE REGLEMENT - REGLEMENT NUMERO 435-7-2019 MODIFIANT LE REGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMERO 435-2006 CONCERNANT LA MODIFICATION DES DIMENSIONS MINIMALES DES LOTS OU DES TERRAINS DESSERVIS PAR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'EGOUT POUR L'USAGE UNIFAMILIALE ISOLEE ET L'ANNULATION DES DISPOSITIONS SPECIFIQUES A LA ZONE 101

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jude a adopté un règlement de lotissement afin de contrôler le découpage des lots sur son territoire, de restreindre le lotissement dans certains secteurs et de régir les voies de circulation sur son territoire;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

ATTENDU QUE la municipalité veut modifier les dimensions des terrains desservis afin de réduire les dimensions minimales à respecter dans le but de densifier ces terrains et ces lots constructibles;

ATTENDU QUE la municipalité a abrogé la zone 101 lors de l'adoption d'un règlement antérieur;

ATTENDU QUE le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 4 novembre 2019;

ATTENDU QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 13 janvier 2020 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 4 novembre 2019, le premier projet de règlement intitulé *Règlement numéro 435-7-2019 modifiant le règlement de lotissement numéro 435-2006* concernant la modification des dimensions minimales des lots ou des terrains desservis par les services d'aqueduc et d'égout pour l'usage unifamiliale isolée et l'annulation des dispositions spécifiques à la zone 101.

QU'une assemblée de consultation soit tenue lundi, 13 janvier 2020, à 19 h 50 à la salle municipale, afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOT 2 708 250 – CONSTRUCTION D'UNE INSTALLATION SEPTIQUE - SERVITUDE – AUTORISATION DE SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour la construction d'une installation septique a été formulée en faveur du 911, rang Sainte-Rose (lot 2 708 250);

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, ladite conduite devra passer sous l'infrastructure du rang Sainte-Rose;

CONSIDÉRANT QU'une servitude de service en faveur de lot 2 708 250 devra dûment être enregistrée;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil accepte de signer une servitude de service en faveur du lot 2 708 250 afin de laisser passer une conduite sous l'infrastructure du rang Ste-Rose à la condition que le demandeur ait toutes les autorisations nécessaires aux travaux prévus;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la directrice générale ou, en son absence, la directrice générale adjointe à signer tous documents relatifs à ce projet pour et au nom de la municipalité.

Tous les frais relatifs à ce projet, notamment les frais d'arpentage et les frais de notaire, seront à la charge du demandeur soit les propriétaires du lot 2 708 250.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AFEAS – JOURNÉE CONTRE L'INTIMIDATION – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE tout enfant, adulte et aîné a le droit d'évoluer dans un environnement sain qui lui apporte la sécurité;

CONSIDÉRANT QU'un grand nombre d'entre eux sont aux prises avec l'intimidation, soit comme agresseur, comme agressé ou les deux;

CONSIDÉRANT QUE l'intimidation est à l'origine de nombreux problèmes de santé physique et mentale, de suicides, de troubles d'apprentissage, de troubles de comportement et de problèmes relationnels;

CONSIDÉRANT QUE notre société a la responsabilité d'offrir aux enfants une éducation qui favorise l'acquisition d'habitudes et de comportements sains et qui interdit le recours à l'abus de pouvoir pour intimider ou harceler ses semblables;

CONSIDÉRANT QUE l'Afeas de Saint-Jude sollicite l'appui de la municipalité dans ses démarches visant à reconnaître la date du 8 décembre de chaque année comme « Journée contre l'intimidation »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jude, par sa résolution numéro 2017-08-213, a joint sa voix à celle des Municipalités alliées contre la violence conjugale;

CONSIDÉRANT QUE cette année encore, la municipalité installera un drapeau dénonçant la violence conjugale pendant les 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité proclame le 8 décembre comme étant la « *Journée contre l'intimidation* » et invite les citoyens et citoyennes, peu importe le milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que tous et toutes soient inclus et respectés dans leur milieu de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ÉVÈNEMENT CYCLISTE «L'ENFER DES PATRIOTES 2020» - AUTORISATION DE CIRCULER

CONSIDÉRANT QU'une édition de l'évènement cycliste "L'enfer des Patriotes" aura lieu les 16 et 17 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs de l'évènement demandent à la municipalité de Saint-Jude l'autorisation de circuler sur ses routes dans un courriel daté du 1^{er} octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER les cyclistes de l'évènement " L'enfer des Patriotes " à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Jude pour son édition des 16 et 17

PROCÈS-VERBAL

mai 2020. L'organisme doit s'engager à obtenir les autorisations requises du Ministère des Transports et de la Sécurité du Québec et à s'assurer que toutes les mesures seront prises pour assurer la sécurité de tous les intervenants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE – RECONDUCTION DE L'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des membres du conseil ont donné leur accord pour reconduire l'embauche de M. Dupras pour l'entretien et la surveillance de la patinoire;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

DE RECONDUIRE l'embauche de M. Yannick Dupras à titre d'employé saisonnier pour l'entretien et la surveillance de la patinoire pour la saison 2019-2020, au tarif horaire de 25\$ à raison de 20 heures par semaine pour une durée de 15 semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE - LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS 2019 - PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE, le 20 novembre, des municipalités et des MRC marqueront ensemble la Journée mondiale de l'enfance;

CONSIDÉRANT la Politique de la famille et de développement social qui, par ses objectifs, valorise l'éducation, et ce, dès la petite enfance;

CONSIDÉRANT l'importance de s'impliquer le plus tôt possible dans le développement des jeunes enfants dans le but d'assurer l'atteinte de leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT QUE les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant et que leur action éducative fait partie intégrante de continuum éducatif;

CONSIDÉRANT QUE les études de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) reconnaissent qu'en matière d'accueil et d'éducation des jeunes enfants, c'est la qualité qui prime;

CONSIDÉRANT QUE selon l'UNESCO, l'éducation est un droit fondamental, indispensable à l'exercice de tous les autres droits de la personne;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude participe depuis 2012 à promouvoir le développement des jeunes enfants en encourageant activement le Projet Démarmots;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU :

DE PROCLAMER, dans le cadre de La Grande semaine des tout-petits 2019 du 17 au 23 novembre 2019, le 20 novembre 2019 *Journée mondiale de l'enfance* et encourager les concitoyens et concitoyennes à reconnaître l'importance d'agir dès la petite enfance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ÉLECTION DE MONSIEUR SIMON-PIERRE SAVARD-TREMBLAY À TITRE DE DÉPUTÉ DU COMTÉ DE SAINT-HYACINTHE—BAGOT – MOTION DE FÉLICITATIONS

À la suite des élections générales fédérales, les membres de la municipalité de Saint-Jude tiennent à féliciter monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay pour son élection à titre de député du comté de Saint-Hyacinthe-Bagot.

Les membres du conseil reconnaissent que M. Savard-Tremblay devient ainsi un partenaire de tout premier plan pour le développement de notre municipalité et ses citoyens et citoyennes, tant par sa présence locale, que par ses actions qui seront menées à la Chambre des Communes.

MATINEES GOURMANDES – DEPOT DU BILAN

La directrice générale dépose le bilan des Matinée Gourmandes.

Les membres du conseil en prennent acte.

Veillez prendre note que la version complète des procès-verbaux est accessible à tous sur le site internet de la municipalité au www.saintjude.qc.ca sous la rubrique Conseil municipal ou en version papier au bureau municipal, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 00.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu lundi 13 janvier 2020 à 20h00, à la salle du Conseil située au 930, rue du Centre à Saint-Jude. Bienvenue à tous et à toutes!

SURVEILLEZ L'ARRIVÉE DE VOTRE CALENDRIER DES COLLECTES

Surveillez attentivement l'arrivée d'un outil essentiel: votre calendrier de collecte des matières recyclables, organiques et résiduelles pour l'année 2020.

Les calendriers 2020 seront acheminés à tous les foyers sur le territoire de la Régie par l'entremise du Publi-Sac.





VISITEZ NOTRE CATALOGUE VIRTUEL
Voici l'adresse électronique pour le site de la
bibliothèque <http://bec.daphnis.opalsinfo.net>

N'oubliez pas de nous faire découvrir à vos amis et familles et ainsi courez la chance de vous mériter un prix!!!

Nos auteurs québécois ou canadiens

- **Entrées de zone v.2** (Daniel Blouin)
- **Sorties de zone v.1** (Daniel Blouin)
- **Ta mort à moi** (David Boudreault)
- **Histoire de femmes v.4** (Louise Tremblay-D'Essiambre)
- **Ce qui de passe à Vegas reste à Vegas!** (Amélie Dubois)
- **Le bonheur est-il hormonal?** (Dre Marie-Andrée Champagne)
- **Anna et l'enfant-veillard** (Francine Ruel)
- **Serge Savard, Canadien jusqu'au bout** (Philippe Cantin)



Et les autres titres disponibles

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'infirmière d'Hitler (Mandy Robotham) <input type="checkbox"/> La cage dorée (Camilla Läckberg) | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fêlures (Nora Roberts) <input type="checkbox"/> Mise en scène (Danielle Steel) |
|--|--|
-
- Abigaël v.6** (Marie-Bernadette Dupuy)
 - Il y a des monstres sous mon lit!** (Florence Millot)
 - 1 mois pour réduire ses déchets** (Julie Laussat)

Jeunes lecteurs

- Le corps
- Les vacheries des nombrils v.2
- Cédric v.20
- Méga Toon Frousse et soda mousse
- Le choix d'une vie Collection Tabou

Enfants

- Marguerite petite reine
- Capucine la coquine
- Violette la discrète
- Henri le canari
- Le loup qui voulait changer de couleur

DVD : **N'ouvrez pas la porte** de Eli Roth - **Famille recomposée** de Frank Coraci - **Beethoven et la chasse au trésor** de Albert T. Dickenson- **Scooby-Doo** - **Les rois du surf 2** - **Blizzard**



Au nom de l'équipe ITMAV, je vous souhaite un

JOYEUX & CHALEUREUX TEMPS DES FÊTES!



Service confidentiel et gratuit

Vieillir et vivre ensemble, chez soi !

Bonjour,

Je vous présente le programme ITMAV qui est au cœur des préoccupations des aînés et vise à répondre à leur besoin. ITMAV existe grâce au ministère de la Santé et Services sociaux Québec, responsable des Aînés et des Proches aidants.

Ce programme est une initiative de travail auprès des aînés vulnérables dont le Club FADOQ Saint-Jude est partenaire officiel. Comme Travailleuse de milieu, je suis disponible pour vous rencontrer à Saint-Jude.

En quoi consiste mon rôle comme Travailleuse de Milieu (TM) ?

- **TM** contribue à briser leur isolement.
- **TM** rejoint les aînés fragilisés et/ou en situation de vulnérabilité.
- **TM** informe des programmes et services disponibles aux aînés.
- **TM** envisage des solutions avec les personnes aînées.
- **TM** favorise la participation sociale des aînés dans leur communauté.

Si vous connaissez des aînés qui vivent des moments difficiles, n'hésitez pas à communiquer avec moi en toute confidentialité.

Carole Guévin au 450 418-7009, poste 2912 ou courriel : cguevin@itmav.com



Carole Guévin
Travailleuse de Milieu ITMAV



Initiatives de travail de milieu
auprès des aînés vulnérables

Tél.: 450-418-7009 Poste 2912
Télécopieur.: 450-924-0953
cguevin@itmav.com



JOYEUX NOËL & BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2020 !

Que la magie des Fêtes vous apporte joie et gaieté dans vos foyers, qu'elle soit le début d'une nouvelle année remplie de bonheur, de paix et de sérénité pour vous et ceux qui vous sont proches.

Le conseil d'administration de la FADOQ Saint-Jude



Au 930 rue du Centre

De 19h30 à 23h00

Danse: vendredi 6 décembre 2019 et vendredi le 7 février 2020

Musique: Yvon Daunais

Goûter en fin de soirée.



HALLOWEEN 2019

Le comité des Loisirs tient à remercier l'équipe des pompiers, le comité organisateur de l'Halloween au centre ainsi que les parents bénévoles ayant choisi de distribuer des bonbons au centre.

C'est grâce à vous si plus de 220 personnes ont pu faire la collecte de manière originale et ce en toute sécurité.

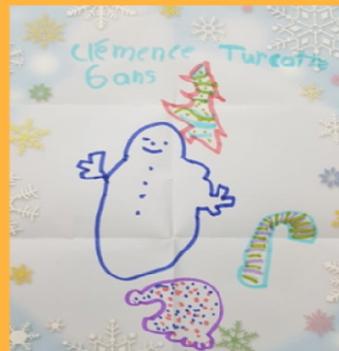
MERCI !

Atelier confection de décorations

Le comité tient à remercier tous les enfants qui sont venus faire la confection de décorations de Noël le 16 novembre dernier.



FÉLICITATIONS À LA GAGNANTE DE NOTRE CONOURS DE DESSIN !



CLÉMENCE TURCOTTE
6 ANS



Cours de ballet-Jazz



Enfants et Adultes

Jeunes et adultes venez apprendre les bases du ballet-jazz, les réchauffements, les étirements et une chorégraphie. Au dernier cours, nous ferons une classe modèle où les parents et amis verront tout ce que vous avez appris durant votre session. Beaucoup de plaisir et de musique en perspective!

Les parents et leurs enfants (garçons et filles à partir de 8 ans)

Mercredi de 18h30 à 19h30

22 janvier au 15 avril 2020 (congé pour la relâche scolaire)

Centre communautaire de St-Jude

Coût : 60\$ pour les 12 cours (2^e personne de la même famille 40\$, 3^e et suivantes 30\$)

Préinscription au professeur, inscription lors du premier cours, vêtements confortables, chaussures de danse ou chaussettes antidérapantes. Minimum de 10 inscriptions pour que le cours ait lieu.

Suzie Plourde, professeur de ballet-jazz,
(450) 792-2177

La danse, c'est la vie!



ça continue à Saint-Jude!

Votre municipalité à votre santé à coeur. C'est pourquoi le programme Viactive, offert gratuitement, continue à Saint-Jude pour la session d'hiver.

Viative est offert à toutes les personnes de 50 ans et plus intéressées à faire de l'activité physique en groupe.

Retour des activités le 13 janvier prochain à 9h30.



Le karaté à ST-Jude SESSION HIVER 2020

6 BONNES RAISONS D'INSCRIRE VOTRE ENFANT AU KARATE DO



LE RESPECT

Le karaté se fonde sur le principe du respect des adultes et des autres. Respect des consignes, de la tradition (hygiène, salut, ...) respect des valeurs et de l'autorité.

ACTIVITÉ PHYSIQUE ET LUDIQUE

Après une journée d'école les enfants ont besoin de se défouler. Pour éviter les tablettes et smartphones, et lutter contre l'obésité ou l'oisiveté, le karaté est une activité physique complète et encadrée en toute sécurité.

VITESSE, AGILITÉ ET ÉQUILIBRE

Idéal pour qu'ils prennent conscience de leur corps, la motricité et la latéralité des mouvements permettent aux enfants de développer leurs capacités physiques de manière



LA DISCIPLINE

Le Karaté fait naître un sens unique de la discipline qui vient de l'intérieur et se reporte sur tous les aspect de la vie.

SOCIALISATION

Entraide, confiance en soi et aux autres, transmission; considéré comme un sport individuel, le karaté do est en fait un art martial, une discipline basée sur l'importance du partenaire et du travail d'équipe.

MEMOIRE ET ATTENTION

L'apprentissage des arts martiaux aiguisent les capacités d'attention et de mémorisation des enfants. Les katas sont un excellent outil pour développer le mental et le corps tout en apprenant à se repérer dans l'espace.



- Samedi :** 8h00 à 9h00 enfants et parents/enfants
9h00 à 10h00 10ans et plus
- Lundi :** 18h00 à 19h00 (Débutant)
19h00 à 20h00 (Adultes et ceintures avancées seulement)
20h00 à 21h00(Kobudo)
- Coût :** Karaté 1h : 105\$ 1h30 : 130\$
2fois/semaine : 170\$

Inscrit à Karaté Québec
Et Karaté Canada. Karaté de
style traditionnel Shotokan et
Olympique.

Rabais familiaux	%
2 ^{ème} élève d'une même famille	15%
3 ^{ème} élève d'une même famille	20%
4 ^{ème} élève d'une même famille	60%
5 ^{ème} et plus	Gratuit

Kobudo 1h : 100\$
(45\$ pour karatéka de académie chowa)

Inscription : Présentez-vous directement au **centre communautaire de Saint-Jude** (930, rue du centre) le **13 janvier 2020 à 17h50 ou 18h50**, ou bien le **11 janvier à 8h ou 9h pour cours d'essai et inscription**. (Les nouveaux élèves doivent porter des vêtements sportifs. Les Gi sont vendus sur place.) Session de 10 semaines, du samedi 11-01-2020 au samedi 16-03-2019 Pour plus d'information, **contactez Stéphane Gingras au 819 471-3619**.

Grand retour des ateliers



DémarMots

Près de chez vous dès le 20 janv. 2020 de 9h30 à 11h30

- Lundi** 888 rue des loisirs, La Présentation
- Mardi** 940 rue du centre, Saint-Jude
- Jeudi** 548 Rue Saint-Dominique,
Saint-Dominique,



Ouvert à toutes les familles

0-5 ans peu importe de quel secteur vous êtes



GRATUIT



Suivez-nous sur Facebook
Parents Maskoutains



ULTIMATE FRISBEE



COURS D'INITIATION



PARENT-ENFANT

De retour en hiver 2020 !
Date et heure à confirmer

70\$ / PARTICIPANT

Le montant de l'inscription inclus :
Chandail, disque et billet pour le Royal
de Montréal

Pour vous inscrire

Maxime Girard
450-792-3855 poste 3
sj.loisirs@mrcmaskoutains.qc.ca



ACADÉMIE QUÉBÉCOISE
D'ULTIMATE
— MONTÉRÉGIE —



NOUVEL HORAIRE D'HIVER

JEUDI De 15h30 à 18h30 Ouvert jusqu'à 21h si vendredi pédagogique	VENDREDI De 16h30 à 21h30	SAMEDI De 13h à 19h	DIMANCHE De 13h à 17h
---	-------------------------------------	-------------------------------	---------------------------------

S'adresse aux jeunes de 6e année et du niveau secondaire, financement par PSOC et les municipalités.

Novembre / Décembre

JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
28 Scolaire	29 Film	30 On découpe et on tisse	1 Plein air Sorel
5 Scolaire et soirée libre	6 Le savon, création DIY	7 Décoration Noël	8 Activités aux Salines
12 Scolaire	13 Cuisine à la MDJ Ste-Madeleine	14 Préparation party de Noël	15 Mont-Royal
19 Scolaire	20 Friperie et libre	21 Sortie de Noël District 1 / Laser tag	22 Brunch de Noël
26	27 Libre	28 Libre	29 Libre

Transport disponible gratuit, en tout temps. Appelez-nous: 450-2488 #2.

On cherche des artisans!

Vous avez des connaissances particulières dans l'un de ces domaines : conserve, menuiserie, travail du bois, couture, macramé, tricot, ou autres.

Contactez-nous afin de transmettre vos connaissances aux adolescents lors des ateliers manuels.

Belles sorties en plein air, le dimanche de 13h à 17h, grâce à un financement de la fondation du Canadien pour l'enfance.

Inscris-toi, **c'est gratuit !**

Info : 450-250-2488#4



**1426, rue Saint-Pierre, Saint-Jude
450-250-2488 #2**

La chronique *Faucon vous en parle!*



Le conte ou le compte de Noël

Par Guy Fitzgerald



Ça y est, vous avez acheté votre calendrier de l'avant et chaque jour les enfants dégustent un petit chocolat en ouvrant une petite fenêtre. Peut-être même que vous leur ferez la lecture d'un conte de Noël chaque soir. Saviez-vous qu'il existe un compte des oiseaux pendant la période des Fêtes? Laissez-moi vous raconter...

Le Recensement des oiseaux de Noël ou RON (« Christmas Bird Count » ou CBC, en anglais) est une activité de plus en plus populaire. Mais elle ne date pas d'hier. C'est au jour de Noël 1900 que la « National Audubon Society » a proposé de compter les observations d'oiseaux pendant 24h dans une zone précise. À cette époque, 25 régions avaient été recensées en Amérique du Nord. Aujourd'hui, le dénombrement des observations se fait n'importe quel jour entre le 14 décembre et le 5 janvier et couvre une zone de 24 km de diamètre. Pas besoin d'être un spécialiste pour y participer. La science citoyenne apporte beaucoup d'information sur l'évolution des populations d'oiseaux. Pour en savoir davantage, vous pouvez consulter le site *Études d'oiseaux Canada* (oiseauxcanada.org).

Il n'existe pas à l'heure actuelle de zone de recensement pour Saint-Jude. Pour vous donner une idée, la zone de 24 km inclurait en dehors de Saint-Jude, La Présentation, Saint-Hyacinthe, Saint-Hugues et Sainte-Hélène-de-Bagot. Les oiseaux peuvent être comptés aux mangeoires d'hiver comme le long d'un trajet de route déterminé. Peut-être qu'un jour nous aurons notre RON?

Depuis 2007, le mouvement s'est étendu à la sensibilisation des jeunes à l'ornithologie. On parle alors du programme RON – junior. Par exemple, il y aura une journée spéciale au parc Jean Drapeau le 8 décembre. La Société Ornithologique de la Vallée-du-Richelieu (SOVDR) planifie aussi une activité pour les jeunes le 11 janvier 2020.

Bonnes observations. Qui sait combien de harfangs des neiges apercevrez-vous dans nos champs en cette période de l'année?

Le temps des Fêtes arrive très bientôt. Pourquoi ne pas faire vos achats de cadeaux sur la boutique en ligne uqrop.qc.ca? Une belle façon de supporter les projets de *Chouette à voir!*



La chouette question autour de...

Réponse à :

« Chez les oiseaux de proie, qui est de plus grande taille, le mâle ou la femelle? »
De façon générale chez les oiseaux de proie la femelle est plus imposante en taille et en poids que le mâle. On parle de dimorphisme sexuel inversé. Par exemple, le mâle faucon pèlerin peut être plus petit environ du tiers de la femelle et ne peser que 600g

comparativement à 900g.

Nouvelle question :

Combien d'espèces d'oiseaux de proie sont indigènes au Québec et parmi celles-ci quelles sont les espèces vulnérables ou menacées?







CÉLÉBRATIONS AUX QUATRE-VENTS

Préparation communautaire et célébration du Pardon:

dimanche 22 décembre 2019
10h: Saint-Jude

NOËL

MARDI 24 DÉCEMBRE 2019
20h: Saint-Barnabé
22h: Saint-Bernard
Minuit: Saint-Jude

MERCREDI 25 DÉCEMBRE 2019
10h: Saint-Jude

JOUR DE L'AN

MERCREDI 1ER JANVIER 2020
10h: Saint-Jude

Guignolée

14 DÉCEMBRE 2019

10H À 12H

Cette année encore, les bénévoles passeront chez vous afin de recueillir des denrées alimentaires (non périssables et non réfrigérées) ainsi que vos dons en argent pour aider les familles dans le besoin. Notez que les vêtements, jouets et autres items ne seront pas acceptés. Nous vous invitons à acheminer ces articles au comptoir familial de St-Bernard, où ils pourraient être précieux pour de nombreuses familles. À noter qu'aucun produit maison n'est accepté.

Nous comptons sur votre grande générosité pour poursuivre notre soutien auprès des familles.

Pour adresser votre demande pour un panier, contactez le bureau de la Fabrique au 792-3943. La date limite pour une demande est le 4 décembre 2019

Lors de votre demande, deux informations sont importantes: vous devez donner le nombre d'adultes et d'enfants ainsi que leurs âges et une preuve de résidence à Saint-Jude.




Église de Saint-Bernard

L'ÉTOILE DE NOËL

Coût: 6-12 ans: 1 \$; ados et adultes: 2\$; Famille: 5 \$
Un breuvage et sac de grignotines gratuits, à partir des coupons remis à l'entrée.

VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2019 | 18:30
À L'ÉGLISE DE SAINT-BERNARD



La municipalité de Saint-Jude souhaite la

Bienvenue au nouveau bébé

Juliette, fille de Mélissa Turcot et Anthony Chartier-Bachand

FÉLICITATIONS AUX PARENTS!

« L'Opération tendre la main »

Depuis 1996, l'AFEAS mène une campagne annuelle de sensibilisation dans le but de contrer la VIOLENCE faite aux femmes, aux hommes, aux enfants, aux jeunes adultes ainsi qu'aux personnes âgées.

En 2019, nous signalons encore beaucoup trop de violence dans les milieux de travail, les écoles, les résidences pour personnes âgées et nos familles. Les études ou recherches nous démontrent, malheureusement, que les femmes autochtones sont huit fois plus susceptibles d'en être victimes.

Toutes les formes de violences ,qu'elles soient physiques, verbales ou psychologiques font mal, divisent et brisent des vies, car, « La violence ne règle rien » et elle est surtout un signe de non-respect envers tous les membres de notre société.

« Nous portons le ruban blanc en signe de solidarité à la NON-VIOLENCE »



LES MOTS QUI BLESSENT

Les mots qui blessent...
Sont parfois pires que les gestes
Par les traces qu'ils laissent
Même si jamais elles ne paraissent

ACTIVITÉS EN DÉCEMBRE

Sensibilisation à la non-violence
Souper de Noël

MEILLEURS VŒUX DE JOYEUSES FÊTES! Que l'année 2020 soit pour vous toutes une année de sérénité, de paix, de bonheur et de santé à chaque jour !

Comité de l'AFÉAS

L'ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS RECHERCHE...



ÉCOLE AUX QUATREVENTS
1441, rue Saint-Pierre
Saint-Jude (Québec) J0H 1P0
450 773-0260
sec.aux-quatre-vents@cssh.qc.ca

UNE ÉDUCATRICE OU UN ÉDUCATEUR EN SERVICE DE GARDE

Nous sommes à la recherche d'une valeureuse personne, responsable et dynamique qui accepterait de veiller sur nos élèves lors de remplacement occasionnel ou régulier.

Nous avons des besoins le matin, le midi et en fin de journée, dans les immeubles St-Bernard, St-Jude, St-Louis et St-Barnabé, selon vos disponibilités.

RECHERCHÉ!

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez communiquer avec la responsable du service de garde
Manon Caissy au 450 773-0432



Party de Noël du Club équestre La foulée des seize
Samedi le 21 décembre à 18h00
Au Centre Communautaire de St-Jude
(940 Rue du Centre)

Bienvenue à tous!

Méchoui (porc et poulet)

Adulte 30 \$

Enfants 15 \$

Musique et danse



Réservation de billets

Lyné Emond. 450-792-2152

Karelle Haud. 450-230-1994

Suivez-nous sur Facebook.

[@clubequestrefouleedesseize](https://www.facebook.com/clubequestrefouleedesseize)

BORNE-FONTAINE



AIDEZ-NOUS À VOUS AIDER!

S.V.P. si une borne fontaine se trouve sur votre terrain, prenez soin de ne pas la recouvrir de neige lors du déneigement.

En cas d'incendie... chaque seconde compte.
Merci de votre précieuse collaboration!

Cet hiver, afin d'assurer la sécurité, il ne faut pas déposer de la neige ou de la glace sur une borne-fontaine ou dans son espace de déneigement. Les citoyens peuvent également contribuer à la sécurité du voisinage en déneigeant une borne-fontaine située à proximité de leur résidence après une bordée de neige. La municipalité de Saint-Jude conserve la responsabilité légale de

dégager les bornes-fontaines et assurera des tournées régulières tout au long de l'hiver.

STATIONNEMENT DE NUIT

La collaboration des citoyennes et citoyens est demandée afin de respecter la réglementation sur le stationnement en période hivernale (stationnement de nuit) qui favorise grandement les opérations de déneigement ou les interventions d'urgence. Il est interdit de stationner dans les rues de la municipalité de Saint-Jude entre 0 h (minuit) et 7 h, du 1er novembre au 31 mars inclusivement. La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : 24, 25, 26 et 31 décembre ainsi que les 1er et 2 janvier. Cependant, il est interdit de stationner en tout temps sur la rue St-Pierre entre les rues Cusson et du Centre.

Merci de votre collaboration.



DÉNEIGEMENT



Le déneigement de la route 235 (Route de Michaudville et le rang des 48) est effectué par le Ministère des Transports du Québec. **Pour formuler une plainte**, vous devez communiquer avec le 511.

Tandis que les routes du village, le déneigement est assuré par la municipalité. **Pour formuler une plainte**, nous vous invitons à compléter un formulaire de plainte disponible sur le site de la municipalité. www.saint-jude.ca dans le menu déroulant "Municipalité / Nos politiques".

Restaurant Entre Amies



Horaire des Fêtes

Fermé

Du Lundi 23 décembre 2019

Au Dimanche 12 janvier 2020

De retour le Lundi 13 janvier 2020 à 6 :30 a.m.

Prendre note !

Pour la période hivernale

Les lundis et mardis seulement, nous serons ouverts de

6:30 a.m. jusqu'à 14 :00 p.m.

De l'équipe Entre amies

UN CRÉDIT DE 75\$ + UNE LOCATION DE FILM **GRATUITE** **ÇA VOUS DIRAIT?**

Obtenez un crédit de 75\$ à l'achat d'un décodeur Cooptel! De plus, vous êtes abonné à la télé et à la facture électronique? En décembre, nous vous offrons un film VSD GRATUIT!*

*Profitez bien de ces moments en famille
et passez un bon temps des fêtes.*



Cooptel

Sans frais : 1 888 532-2667
cooptel.ca

*Certaines restrictions s'appliquent. Si vous louez plusieurs films durant le mois de décembre, le moins cher vous sera crédité. Les films pour adultes et événements spéciaux sont exclus de l'offre. Ne s'applique pas à la télé à la carte. Non transférable sur un autre mois.

ÉLECTRICITÉ BRYAN JACQUES INC.
 ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
 RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL & AGRICOLE

450 792-2447
 electricite@bryanjacques.com
 www.bryanjacques.com


 RBO: 5686-0406-01


Boucherie Gaudette

ABATTAGE ET DÉBITAGE POUR CONGÉLATEUR • COMPTOIR VIANDE
 EMBALLAGE SOUS VIDE • VIANDES FROIDES

Marie-Claude Grégoire, propriétaire

450 792-3831 • C. 450 888-2457 • mcgregoire2457@gmail.com
 878, Saint-Édouard, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0

PARTY JUMP

STRUCTURES GONFLABLES

Poussière Magique - Herbe à papa - Pop Corn - Snow Cone

POUR UN ÉVÈNEMENT RÉUSSI!

www.locationpartyjump.ca
 450-792-2491 ou 450-779-0060

Clinique de Massothérapie
Véronique Corbeil

Un petit quelque chose pour vous détendre...

Massage suédois, thérapeutique, détente
 femme enceinte et bébé
 Drainage lymphatique
 Exfoliation corporelle et autres soins
 Certificats- cadeaux disponibles

450-792-3090
 cliniquemassov.ca@gmail.com



Eric Mongeau
Philippe St-Sauveur
 Services Informatique

(450) 792-3391
 1310 rue Cécile, St-Jude (Québec) J0H 1P0
 services-emi@live.ca

St-Hyacinthe (450) 278-4636 Rive-Sud (514) 444-4636

LogiTech
INFORMATIQUE

Se déplace chez vous!

Marco Beaudry
 technicien réseautique
 logitech.info@mail.com Commercial - Résidentiel


 CENTRE ÉQUESTRE
Le Chevignon
 450-230-1994
 -Karelle Naud-

COURS D'ÉQUITATION WESTERN DÉBUTANTS ET AVANCÉS

WWW.CENTREEQUESTRELECHEVIGNON.COM

DISTRIBUTION JACQUES DUBUC INC.
 Plus de 25 ans d'expérience

- Produits écologiques pour contrôle des mouches
- Désinfectants, savon dégraisseur et gants de nitrile
- Tous genres de produits d'éclairage
- Produits d'extermination

Jacques et Maxime Dubuc
 161, rang Ste-Rose, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0
 Sans-frais : 1 800 363-3552 • Tél. : 450 792-3908 • Cell. : 450 278-2669

NETTOYAGE D'AUTOS NICK

450-702-3821

Nettoyage d'autos Nick

ESTHÉTIQUE AUTOMOBILE
 SUR RENDEZ-VOUS

Nicolas Courcy
 nettoyageautonick@hotmail.com

SERVICE DE VOYAGEMENT

Pour l'aéroport, à partir de votre résidence.

Service aller-retour

579 489-0102
 Jacques Beaudoin



Me Marie-Hélène Archambault

Notaire et Conseiller juridique

395, route 137
Saint-Denis-sur-Richelieu (Québec)
J0H 1K0

Tél.: (450) 787-3133
Télééc.: (450) 787-2765
marchambault@notarius.net

SALON DE COIFFURE

TÉL.: (450) 792-3987

À la
Fine Pointe enr.

Pour elle & lui

397, rang Saint-Amable
Saint-Barnabé Sud

Lyné Vincent,
propriétaire

ROBERT BOUVIER

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

R.B.Q.: 80008196-36

RÉNOVATION ET CONSTRUCTION
450 792-3260

SECTEURS
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL

Voyage **VASCO**
& l'Univers de la Croisière



Mélanie Girard
Propriétaire et conseillère en voyages
melanie@vascosthyacinthe.com
T. (450) 768-5412 #237
F. (450) 768-5413

Les Galeries St-Hyacinthe
3200, boul. Laframboise,
St-Hyacinthe (Qc)
J2S 4Z5
www.vascosthyacinthe.com

primec lab



TRANSPORT D'EAU
Service rapide et courtois

1-800-463-0346

Résidentiel (piscine, réservoir, puits...)
Agricole (bétail, lavage...)



Maçonnerie
MICHAUDVILLE
inc.

Éric Berthiaume
Propriétaire

Cellulaire **450.278.5734**
FAX **450.792.3043**

Maçonnerie générale

Pose de :
• briques
• pierres
• blocs
• cheminée
• plâtrage
Réparation de tout genre

ESTIMATION GRATUITE
R.B.Q. : 8319-0843-34

Les couvre-planchers ALAIN MORIN inc.

Vente et installation

- Tapis
- Prélart
- Céramique
- Tuile
- Plancher chauffant
- Plancher bois franc

742, rue St-Édouard, St-Jude (Qc) J0H 1P0

Tél.: 450.792.2007
Fax: 450.792.2443



Systemes de planchers chauffants

R.B.Q. 8344-5379-01

Garderie privée en milieu familial

Les loulous du Boisé

41 rue du Boisé St-Louis J0G1K0

Milissa Beaumier 450-788-3865

milissabeaumier@hotmail.com



GLOBAL peintures industrielles
Distributeur autorisé valspar

Mario Bazin
Représentant

802, Saint-Édouard
Saint-Jude, Québec J0H 1P0

T 450 792.3844
C 450 278.3844

NORTHERN
HEAVEN



Vanessa Breton
vanessa@northernheaven.com
514 227-8602

northernheaven.com
104 rang Thiersant, Saint-Louis

Équitation thérapeutique
Cours d'équitation classique
Élevage de Cleveland Bay

Service de garde
Les P'tits Loups



Hélène Levasseur, prop.
1245 route de Michouville
St-Jude, Qc.
J0H 1R0
Tilou-levasseur@hotmail.ca
450-210-3187




LES PETROLES O. ARCHAULT

88A, rang Amyot Est
 Saint-Denis-sur-Richelieu, QC J0H 1K0
www.petrolesarchambault.com

Téléphone: 450 787-2370
 Saint-Hyacinthe: 450 771-4328
 Sans frais: 1 877 787-2370

Prêt d'équipement disponible • Essence • Diesel • Propane

Aprender
español
ES 
FACIL
Stella 450 788 3007
Cours d'espagnol

Espace
publicitaire
disponible

50\$ pour
11 parutions

Le courtier indispensable
 Saint-Hyacinthe | Longueuil | Drummondville

dpaassurances.com

 1 800 361-9866
assurances

 automobile
  habitation
  entreprises
  sociétés
  multilinguisme

PME Comptabilité Plus
 Chantal Bolduc

service de Comptabilité avec États Financiers
 service des paies et remises
 rapports Taxes, IFTA, CTQ etc
 outils de gestion sur mesure
 Médiation d'impôts

service courtois, minutieux et personnalisé

57, 6ème rang, St-Jude, Qc. J0H 1P0
 Téléphone et télécopieur 450-792-3922
 courriel : pme.comptabiliteplus@hotmail.com




LES ENTREPRISES
MAURICE BRAZEAU INC.

QUINQUAILLERIE
ÉPICERIE

962, RUE SAINT-ÉDOUARD
 SAINT-JUDE (QUÉBEC) J0H 1P0
 TÉLÉPHONE : (450) 792-3891

Le Monde Imaginaire Des Tout Petits
Garderie Privée En Milieu Familial



Éducatrice Privée à la petite enfance
 Mélanie Primeau 1450 rue Cécile RRI
 Saint-Jude, Qc J0H 1P0
 450-792-2180

COIFFURE SYLVIE CÔTÉ ROY



1275,
 St-Édouard,
 St-Jude

Sur rendez-vous.
 mer. 9h À 16h
 jeu. 9h À 18h
 ven. 9h À 19h
 sam. 8h30 À 15h30

792-2398


www.coopauxptitssoins.com
450 771-0605

aimé(e)s proches-aïdant(e)s être deux **Nouveau**
 jeunes familles...

Services d'aide à domicile
Tarifs réduits grâce au PEFSAD
 Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique


NOS ANNONCEURS




Salles de réception
Service de restauration pour
événements d'envergures
intérieures & extérieures
CLÉ en MAIN

Lorraine Bousquet
(450) 792.3011

1281, route Michaudville
St-Jude, Québec
J0H 1P0

pavillon.traiteur
@outlook.com

pavillonlerable.com



GARAGE REMY LAPIERRE INC
1315, rue Saint-Édouard
Saint-Jude, QC J0H1P0
TÉL : 450 792-2131
lapierreaupro@cablevision.qc.ca

TANIA SLOBODIAN
DESIGNER DE JARDIN

Plan d'aménagement paysager
Consultation horticole
Installation d'éclairage paysager

450 792-2454 info@tsdesignerjardin.com

Les Serres Gaudette enr.



PLANTS DE FLEURS
ET DE LÉGUMES
CORBEILLES DE FLEURS
TOMATES DE SERRES



837, Ste-Rose, St-Jude, Qc J0H 1P0 Tél.: 792-3224 Fax: 792-2264

ROYAL LEPAGE

EXPERT
AGENCE IMMOBILIÈRE
FRANCHISÉE ET AUTONOME

JEAN-LUC PULINCKX
COURTIER IMMOBILIER

C 514.825.4588
F 514.312.9388
B 450.682.4666

jeanluc.pulinckx@royallepage.ca

COMMERCIAL





PLOMBERIE PROJESS

RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL

Propriétaire
Jessy Provencal

plomberieprojess@gmail.com

T: 450 792-2272
F: 450 792-3113

Tout de la vie, me vient avec aisance, joie et gloire.



*Sur rendez-vous dans le
confort de votre foyer
450-501-9067*

Annick Corbeil
praticienne
Acces Bar

Entreprise
S.Gaudette

Sylvain Gaudette
Entrepreneur Électricien

450 792-2392
info@sgaudette.com • sgaudette.com
401, 4^e rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC J0H 1C0



RBQ : 8351-0982-26



Daniel Guertin
Courtier immobilier agréé
www.danielguertin.com

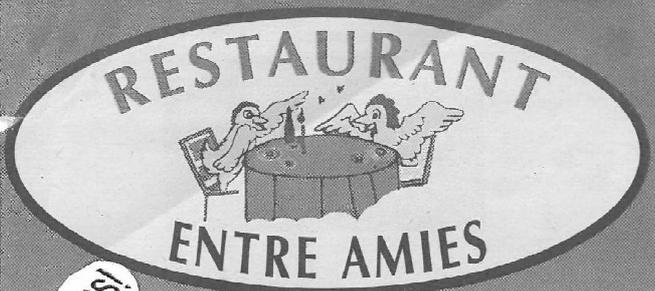


450-355-3555
Agence immobilière

1936, rue des Cascades, bureau 203, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3J5

Mélissa Guertin
Courtier immobilier
www.melissaguertin.com





RESTAURANT
ENTRE AMIES

Déjà 21 ans!

Spécialité: Poulet roti
Pizza • Sous-Marin • Club Sandwich
Cuisine rapide et table d'hôte
Déjeuner

Crème glacée molle vanille (cornet, sundae)
Menu du jour

1384, de Michaudville, St-Jude (Québec) J0H 1P0
Tél.: (450) 792-3736

Caméra à lentille fixe
HDCVI 1080P
149\$



Surveillance
pour moins que
50¢ par jour

Systèmes d'alarme
P A R D O X
SECURITY SYSTEMS

Caméras
Intercoms
Contrôles d'accès
Alarmes



EAGLE DIGI EYE
Système de Surveillance Numérique
Digital Surveillance System

Commercial
Industriel
Institutionnel
Agricole

1141 rue St-Édouard, St-Judes Qc J0H 1P0
450.463.5151 • 1 877.625.5252
www.eagledigieye.com



Massothérapie
Chantal Desmarteau

Détente

- > Circulation sanguine
- > relaxation

♥ Certificat cadeau

Thérapeutique

- > Nerf sciatique
- > Tendinite
- > Torticolis
- > Épicondylite
- > Maux de tête
- > Douleurs : dos, cou,



Reçu pour assurance Membre F.Q.M.
Cell : 450-779-5702
645 5E RANG, St-Bernard-de-Michaudville



ROYAL LePAGE

Multi-Services
AGENCE IMMOBILIERE

Jocelyn Bachand
Courtier immobilier résidentiel
450-501-9589
jbachand@royallepage.ca

1385, avenue Choquette, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 6E9
Bur. : 450-252-8888 • Fax : 450-774-4274

NETTOYAGE
S. Blais Inc.
COMMERCIAL - INDUSTRIEL - RÉSIDENTIEL

450-278-1325

1574, ROUTE DE MICHAUDVILLE, ST-JUDE, J0H 1P0

Service de garde en milieu familial
Les petites Bernières



Melanie Cordeau
Éducatrice diplômée
885 4^e rang
St-Bernard-De-Michaudville
(450) 792-2086

CLAUDE BOURGAULT Enr.
Soudure plastique
& fibre de verre

- Automobile
- Équipement lourd
- Agricole
- Industriel

450 792-3378
422, Salvail Sud, St-Jude

BIENVENUE À NOS NOUVEAUX BÉBÉS !



Le conseil municipal, en adoptant sa politique familiale, voulait souligner d'une façon particulière l'arrivée d'un nouveau petit dans son village. C'est ainsi que Marie-Claude Dulude va rencontrer les parents de chaque nouveau-né afin de leur remettre un panier d'accueil au nom de la municipalité.

Nous demandons votre contribution en appelant au bureau municipal au 450-792-3855 pour nous informer d'un nouveau-né à Saint-Jude, car c'est une information que nous ne possédons pas.

TARIFS POUR LA PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL LE ROCHVILLOIS (pour 11 parutions)

Vous êtes en affaires et vous désirez vous faire connaître et cibler la population de Saint-Jude ? Contactez Pascale Brouillard au bureau municipal pour insérer votre carte professionnelle dans *Le Rochvillois* Tél. (450) 792-3855 poste 8001.

Carte professionnelle 50 \$/année pour 11 parutions. Est incluse dans ce coût, un pleine page annuellement. Vous pourrez déterminer la date de parution de la page au moment qui vous convient.

PUBLICITÉ	TARIF
Carte professionnelle standard	50 \$/année
Espace de 2 cartes professionnelles	75 \$/année
1/2 page de publicité + 1 page complète	200 \$/année
1 page complète de publicité	300 \$/année
1 page de publicité pour une parution	40 \$/unité
1/2 page de publicité pour une parution	20 \$/unité
1/4 page de publicité pour une parution	10 \$/unité
1/4 page de publicité annuelle	100 \$/année
Abonnement postal au journal	30 \$/année

UN MARIAGE EN VUE ? UNE FÊTE DE FAMILLE À CÉLÉBRER ? SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ LOUER DES LOCAUX DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ?

Un tarif est appliqué pour la location des locaux du centre communautaire. Cependant, les locaux sont **prioritairement** utilisés, et ce, sans frais, par les organismes à but non lucratif de la municipalité de Saint-Jude. Il s'agit de s'adresser au bureau municipal au 450-792-3855 pour réserver et de signer un contrat de location. **À ces montants, il faut ajouter les taxes en vigueur.**

Tarif pour la location des locaux du centre communautaire :

LOCAL	TARIF 1-100 personnes	TARIF 101-300 personnes
Salle Roger-Roy		
- sans musique, sans danse	150.00 \$	150.00 \$
- avec musique, sans danse	170.00 \$	180.00 \$
- avec musique, avec danse	190.00 \$	210.00 \$
Cuisinette seulement	45.00 \$	
Salle des patineurs	85.00 \$	
Non-résidents	+60.00 \$	+60.00 \$

JEAN-BERNARD ÉMOND

Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

50, rue du Roi
Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7
450 742-3781

jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca
jeanbernardemond.com



Maire

M. Yves de Bellefeuille (450) 888-0663

Conseillers

M. Sylvain Lafrenaye (450) 792-3864
M. Francis Grégoire (450) 792-2024
Mme Anolise Brault (450) 792-2391

M. Maxim Bousquet (450) 230-1554
M. Marco Beaudry (450) 278-4636
Mme Annick Corbeil (450) 501-9067

ASSEMBLÉE DU CONSEIL



Les prochaines séances ordinaires du Conseil se tiendront au 930, rue du Centre à 20 h et auront lieu aux dates suivantes : 13 janvier 2020 - 3 février 2020 - 2 mars 2020

Personnel du bureau municipal

Nancy Carvalho, directrice générale
Dominique Plouffe, directrice générale adjointe
Pascale Brouillard, commis de bureau
David Jacob, inspecteur municipal
Mathieu Sénécal, inspecteur en bâtiment (urbanisme et émission des permis)
Disponible les lundis et vendredis de 9 h 00 à 16 h 30.
Maxime Girard, coordonnateur en loisirs



Le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, est disponible sur rendez-vous pour rencontrer les citoyens et citoyennes de Saint-Jude au bureau municipal.

BUREAU MUNICIPAL

Adresse : 940, rue du Centre
Téléphone : (450) 792-3855
Télécopieur : (450) 792-3828
Courriel : munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca
Site internet : www.saint-jude.ca
lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE 9-1-1

Adresse de la caserne : 1427 rue Ste-Catherine
Directeur intérimaire: M. Francis Grégoire

LOCAL DES LOISIRS

Adresse : 922, rue du Centre

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse : 930, rue du Centre
Téléphone : (450) 792-3855 poste 8007

BIBLIOTHÈQUE

Adresse : 926, rue du Centre
Téléphone : (450) 792-3855 poste 8005
Courriel : biblio-st-jude@hotmail.com

MAISON DES JEUNES

Adresse : 1426, rue Saint-Pierre
Téléphone : (450) 250-2488
Courriel : mdj4vents@hotmail.com

FABRIQUE OU ÉGLISE SAINT-JUDE

Adresse : 931, rue Saint-Édouard
Téléphone : (450) 792-3943
curé : Gérard Saint-Pierre

FADOQ

Adresse : 930, rue du Centre
Téléphone : (450) 250-2485
Télécopieur : (450) 924-0953
Courriel : info@fadoqstjude.com
Site internet : www.fadoqstjude.com

ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS (Pavillon Saint-Jude)

Adresse : 1441, rue Saint-Pierre
Téléphone : (450) 773-0260

BUREAU DE POSTE (Saint-Bernard-de-Michaudville)

Adresse : 405, rue Principale
Téléphone : (450) 792-3266
Heures d'ouverture : Lundi au vendredi 9 h à 11 h 30
lundi, mardi, merc., vend. 16 h à 17 h 30
jeudi 17 h 30 à 19 h

CLSC SAINT-JUDE

Adresse : 938, rue du Centre, Saint-Jude
Téléphone : (450) 768-1200

Heures d'ouverture : Mercredi 8 h à 12 h

Prélèvements de 8 h 20 à 10 h sur rendez-vous (Infirmier-ère surplace, service de prise de sang et autres)

La clinique de vaccination des bébés est ouverte les 3es mardis du mois en avant-midi au CLSC de Saint-Jude. Pour prendre rendez-vous, il s'agit de contacter le centre de rendez-vous du CLSC au 450-778-2572 poste 6003.

Tous vos articles devront nous parvenir pour le 1^{er} de chaque mois avant 16 h au bureau municipal à l'adresse suivante : 940, rue du Centre, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0 ou par courriel : adminstjude@mrcmaskoutains.qc.ca. Consultez notre site web : www.saint-jude.ca.



LIENS D'INTÉRÊT

Centre d'intervention de crise
(450) 774-6952
1-844-774-6952 (sans frais)
www.contactry.qc.ca

Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
(450) 774-2350
www.regiedesdechets.qc.ca

Dépôt des matières recyclables
1880, rue Brouillette, Saint-Hyacinthe

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
(450) 773-8401
www.cssh.qc.ca

MRC Maskoutains
(450) 774-3141
www.mrcmaskoutains.qc.ca

Transport adapté
(450) 774-8810
mmartel@mrcmaskoutains.qc.ca

Transport collectif
(450) 774-3173
tcollectif@mrcmaskoutains.qc.ca

Régie d'aqueduc
(450) 792-2001

Réseau Internet Maskoutain
(450) 250-5050
www.rimaskoutain.com

TAXES MUNICIPALES 2019

1^{er} versement : 1er mars 2019
2^e versement : 1er juin 2019
3^e versement : 1er septembre 2019

